

Déchets verts et branches

Biodéchets

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur <https://sitn.ne.ch>
Thème « plan de ville » → Points de collecte → Déchets

Généralités

Les déchets verts ménagers doivent être déposés dans des végébox (conteneurs verts de 140, 220 ou exceptionnellement 770 litres) identifiables par le nom ou l'adresse du propriétaire privé. Veillez à respecter les normes des constructeurs de végébox indiquées à l'arrière du container (poids maximal, année de construction). Ces indications, ainsi que les variations de température, l'exposition aux UV et l'acidité des déchets peuvent influencer la durée de vie des containers.



Le ramassage a lieu entre 06h45 et 18h00.

Les végébox contenant des éléments non admis ne sont pas vidés.



Uniquement en hiver, en raison du gel, les végébox doivent être pourvus d'un sac intérieur afin de permettre la vidange du contenu.

Selon l'article 4.3 du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

- 1 Seuls les apports de petite quantité jusqu'à 1 m³ du secteur privé sont acceptés, à l'exclusion du secteur professionnel.
- 2 Le compostage privé et professionnel est vivement recommandé.
- 3 Les professionnels doivent évacuer leurs déchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet.



Branches

Les branchages ou tailles de haies allant jusqu'à 12 cm de diamètre sont repris lors des tournées spéciales branches, une fois par mois, déposés en vrac dans le conteneur ou en fagots attachés de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et pesant au maximum 20 kg.

- ✓ Branches et arbrisseaux ✓ Tailles d'arbres et de haies ✓ Sapins de Noël (sans décoration)

En cas de problème, merci de prendre contact directement avec l'entreprise de ramassage AgriBioVal SA, au 032 860 12 41 ou par e-mail info@agribioval.ch.

